

COLLEGE PRIVE:

ETAT RECAPITULATIF DES TRANSFERTS DE BOURSES DU 2ème TRIMESTRE AU 3ème TRIMESTRE

La date de sortie saisie dans siècle, détermine le paiement des bourses par l'établissement :

La bourse du 3ème trimestre sera payée par l'établissement dans lequel les élèves sont inscrits à la date du 01/04.

* Si la date de sortie est antérieure au 01/04, la bourse du 3ème trimestre sera payée par l'établissement d'accueil ;

* Si la date de sortie est égale ou postérieure au 01/04, la bourse du 3ème trimestre sera payée par l'établissement d'origine ;

Il est donc important de vous rapprocher de l'établissement d'origine afin de vérifier la date de sortie de l'élève.

A) ENTRANTS									
Elèves boursiers entrés dans votre établissement au cours du 2ème trimestre jusqu'au 01/04/2018 inclus									
NOM et PRENOM	Classe	Taux	Interne (O/N)	Date d'entrée dans votre établissement	Date cessation paiement par l'établissement d'origine	NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE	RNE	CODE POSTAL	VILLE

B) SORTANTS									
Elèves boursiers ayant quitté votre établissement au cours du 2ème trimestre jusqu'au 31/03/2018 inclus									
NOM et PRENOM	Classe	Taux	Interne (O/N)	Date de sortie de votre établissement	Date cessation paiement par votre établissement	NOM DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL	RNE	CODE POSTAL	VILLE

Fait à _____ le _____
(Date, signature et cachet de l'établissement)